

REPertoire NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, nous sommes et de nos amis, nous ne pouvons atteindre l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre catalogue.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de M.M. T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F.X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Anderson, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Leclerc, J. Drouin et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne demandons pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits en vers ou en prose, de M.M. F. R. Angers, N. Aubin, J. G. Barthe, M. Bédard, M. Bibeaud, George de Bourcherville, George Cartier, P. Chauveau, Romain Charrier, Odele Charrier, Chevalier de Lorimer, Joseph Cauchon, F. M. Derome, Foucher, Ph. A. De Gaspé, F. X. Garneau, P. Garnot, A. J. Ginguet, P. Hout, N. D. J. Lavoie, Jean Jacques Loriquet, Pierre Lavolette, L. Lavoie, de Marconay, J. Lenoir, Eugène L'Éveillé, J. T. Laranger, A. N. Morin, Charles Mondet, Dominique Monodet, J. B. Meilleur, J. D. Mercier, Amédée Pajot, Pierre Petit Clerc, J. Phelan, O. Peltier, Ls. Plamondon, Léon Potel, Ét. Parent, Joseph Quesnel, J. S. Raymond, A. S. Soular, C. J. Tessier, Jean Thibault, J. B. Thibault, D. B. Viger, Jacques Viger, William Vonderfelden et un très grand nombre d'écrits anonymes.

À la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1843.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront bien les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1843.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel, et le public en général qu'il va incessamment en approuver une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la tempérance l'Abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

Montréal, 22 décembre 1843.—jeo.

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN. L'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 11 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1843.—3s.

LE DR. DAVIGNON. PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, connue des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Onimet, etc., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans le paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 28 novembre 1843.

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1843.—5f-1r.

A. GRIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1843

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1843.

L. A. HUBERT-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1843.—6m.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

PERDUE. UN CANARD, dont on ne connaît pas le propriétaire; il a été laissé à l'imprimerie de M.M. Lovell et Gosselin. S'adresser à ce bureau. Montréal, 12 Décembre 1843.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société. ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1843.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, et qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer. Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs. J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1843.—jeo

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIURE. Le soussigné à l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Société CHAPELEAU & LAMOTHE, que sous peu de jours, il ouvrira un ATELIER DE RELIURE, dans une place centrale et qu'alors il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer. Son exactitude à exécuter, comme par le passé, les ordres de ses Patrons, et la beauté de ses ouvrages, sont une garantie pour l'avenir qu'il satisfera les personnes qui lui accorderont leur patronage. Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes reliures qui puissent se faire en Canada. Le Soussigné espère donc que le public, trouvant sous tous les rapports son avantage chez lui, lui donnera reconnaissance les efforts qu'il fera pour contenter et même surpasser l'attente de ceux qui l'honoreront. Ses prix seront extrêmement réduits. ZEP. CHAPELEAU. Montréal, 24 nov. 1843.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE. A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes du complet l'année 1843. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies. Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1843.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. L'ALBUM LITTÉRAIRE PARAIT TOUTS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE. Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de La Minerve, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

BANQUE D'ÉPARGNES DES CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hinkles, H. Holton, Danase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barth. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS. EST donné par le présent que cette Institution paiera QUATRE PER CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain. Les Dividendes reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires concernant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier 27 juillet 1843.

AVIS. LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption, vis-à-vis l'Église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux péages dans la rivière, laissant un passage libre pour les moulins d'eau moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de carret ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marville.

Les péages qui seront demandés, sont: 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues en voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant. 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers. 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, abêlé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et demi. 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi. 5° Pour chaque personne à pied: Un denier. 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne. Un denier et demi. 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille: Un demi denier courant. J. F. LA ROCQUE, A. E. ARCHAMBAULT, P. U. ARCHAMBAULT, ANABE ARCHAMBAULT, NARCISSE GALANDEAU, CYRILLE CHAPET, JOSEPH PALMISTEK, fils, CAMILLE ARCHAMBAULT, AGAPTE CHAPET. L'Assomption, 1er juin 1843.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis les deux derniers années, et elle est sous la surveillance immédiate de F. R. BARRETT, A. G. MADDEN, J. V. G. assisté du Rév. J. PARKER et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Situé dans une des meilleures localités, le Collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre: il est sur son site et son éducation par ses études, il y a un terrain de 150 acres de longueur et 100 de largeur. La vie dans l'intérieur du Lac Ontario, la Rivière de Québec, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune institution de Kingston, ne peut lui être comparée. Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement en sciences dans les autres institutions collégiales, savoir: la philosophie, la philosophie, les mathématiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année est de 25 dollars, payable d'avance. Les externes paient 25 par année. La Blanchisserie, s'il en est au Collège est de 22, 10s. Et les frais des 200 livres, si malins que les parents ne veulent encourir de risques, sont de 21. On donnera des bourses de musique à ceux qui auront disposés à faire les frais. En cas de maladie, des chambres s'ajoutent pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hotel-Dieu, et tous les soins et attentions sont prodigués par les Soeurs de l'Établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'admission dans le collège d'aucun élève, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre, immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposé à l'expulsion. S'adresser au Rév. Angus MacDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1843.

A VIS.

UNES superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSÉ. Montréal, 18 juillet 1843.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de riches orfèvreries et tous les articles en bronze or et argent nécessaires au service du culte. Le choix est très varié et par suite d'arrangements spéciaux avec les fabricants en trouvera les prix considérablement réduits. J. ROY, No. 70, Rue St. Paul; Montréal, 17 novembre 1843.—3f.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT MONTREAL. On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et tout genre de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1843.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. J. BRE. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1843.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouveau ses pratiques que tout son éta blissement est remuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques, quartier. Il aura le bon plaisir de recevoir les prochains arrivages, le RICHES ASSORTIMENT de MONTREAL, BIJOUTERIES, articles de goût, etc. Montréal, 26 mai.

AVIS. DANS la vue de reconnaître l'œuvre bienveillante reçue jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER du MAI prochain, l'ALBUM DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, remplira le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,200 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS ET DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne pourront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE CHELINS courant, payable par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer au droit de recevoir notre journal par rien. Nous prions toutes les personnes, unies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives, et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez M.M. les Curés, A Québec, au Bureau du Journal, No. 22, Rue Lanctôt, et chez M.M. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Barthe, etc., No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1843.

P. GENDRON IMPRIMEUR 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et grand lui félicite de solliciter de nous leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à la rédaction des ouvrages qui lui seront confiés. Une seule à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHRONIQUES, POLICES D'ASSURANCE, TABLES, CARTES DE VISITES, CONSTATS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec prompt et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX MOIS. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséq., 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséq., 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion, chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséq., par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LOUSTRERS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. St. Anne, M. P. PILOTE, Proc. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Éd. collégiale de l'Évêché, coin des Rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET ET JOS. CHAPELLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.